BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 879

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

798 705 604 RCS Grenoble.
ARAYMOND ENERGIES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 210000.00 EUR.
Adresse : 113, Cours Berriat, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : TEXTE AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION - R. 236-2 du code de commerce -Oppositions : Articles L.236-15 et R.236-11 du Code de Commerce Avis de projet de fusion simplifiée entre sociétés sœurs : POUR LA SOCIETE ABSORBANTE La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ARAYMOND FRANCE La forme : SASU - L'adresse du siège : 1 rue Louis Besançon, 38120 Saint Egrève - Le montant du capital : 4 600 000 euros - Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 352 948 434 R. C. S. GRENOBLE POUR LA SOCIETE ABSORBEE La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ARAYMOND ENERGIES - La forme : SASU - L'adresse du siège : 113 Cours Berriat – 38000 GRENOBLE - Le montant du capital : 210 000 euros - Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 798 705 604 R.C.S. GRENOBLE. L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue Actif : 2 681 838,85 euros (deux millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes) Passif : 2 681 838,85 euros (deux millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes). Le rapport d'échange des droits sociaux et le montant prévu de la prime de fusion : L'opération, constituant une fusion dite « simplifiée » ne donnera lieu à aucune augmentation de capital de la société absorbante, à aucun rapport d'échange des droits sociaux ni à aucune prime de fusion. La date du projet commun de fusion : 25 juin 2026 - Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société absorbante : 30 juin 2026 au R.C.S de Grenoble Pour la société absorbée : 30 juin 2026 au R.C.S de Grenoble.